

15ème législature

Question N° : 7954	De M. Benjamin Dirx (La République en Marche - Saône-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail		Ministère attributaire > Travail
Rubrique > emploi et activité	Tête d'analyse >Application pour l'accompagnement des professionnels dans le recrutement	Analyse > Application pour l'accompagnement des professionnels dans le recrutement.
Question publiée au JO le : 01/05/2018 Réponse publiée au JO le : 19/06/2018 page : 5404		

Texte de la question

M. Benjamin Dirx interroge Mme la ministre du travail sur les outils numériques que Pôle emploi met à la disposition des professionnels qui souhaitent recruter des collaborateurs. Pôle emploi, établissement public administratif qui se trouve sous la tutelle de son ministère, peut faire l'objet de critiques de la part de certains recruteurs. Ce manque de confiance, généralement dû au fait que cet organisme ne leur a pas permis de trouver le profil souhaité, les conduit à se détourner de Pôle emploi et à privilégier d'autres moyens pour augmenter les effectifs de leurs entreprises. Cependant, le député a pu constater que d'une part, l'ensemble du personnel de Pôle emploi était mobilisé pour permettre à cette institution de fonctionner correctement et que d'autre part, il était mis à la disposition des employeurs, des outils numériques permettant de faciliter leurs recherches de salariés. Face à cette contradiction entre d'une part l'insatisfaction des employeurs ne trouvant pas preneur à leurs offres, et d'autre part, le travail des équipes de Pôle emploi et les moyens mis à la disposition de chacun par cette institution, il a pu relever différentes difficultés, et notamment celles touchant l'utilisation de certaines applications numériques liées au domaine de l'emploi. À titre d'exemple, a été développée l'application « Je recrute », application ayant pour but de permettre aux employeurs de rechercher efficacement un nouveau collaborateur à partir des bases données de Pôle emploi. Toutefois, il semblerait que sur ce sujet, deux problématiques soient à analyser puis, le cas échéant, à corriger. En effet, il semble, tout d'abord, que ces outils puissent être encore améliorés afin de permettre aux recruteurs de filtrer efficacement les profils des demandeurs d'emploi afin qu'ils ne se retrouvent pas dans la situation de devoir analyser près de 300 *curriculum vitae* pour une offre donnée. De plus, ces outils et notamment cette application sont encore trop méconnues du grand public par rapport à la notoriété d'autres plateformes en ligne (tels que *leboncoin.fr*). Or si l'ensemble des moyens permettant de rechercher un emploi ou un salarié peuvent être complémentaires, il n'en demeure pas moins que seul Pôle emploi détient un nombre conséquent de profils de demandeurs d'emploi qui seraient à même de correspondre à une recherche d'un employeur. Ces actions permettront sans nul doute une meilleure utilisation des outils de Pôle emploi, une réponse aux attentes des employeurs et ainsi participeront à la baisse du chômage initiée depuis son arrivée au Gouvernement. Ainsi, il souhaite l'interroger sur la possibilité et la nécessité d'évaluer et le cas échéant d'améliorer les applications mises à la disposition du public par Pôle emploi avant, par le biais d'une opération de communication conséquente qui dépasse la simple mission de ses cadres dirigeants, de porter à la connaissance de l'ensemble des citoyens les outils qu'elle développe et met à leur disposition.

Texte de la réponse

L'amélioration de la satisfaction des entreprises fait partie des orientations stratégiques de Pôle emploi. Au-delà des conseillers employés à la relation avec l'entreprise dans chaque agence locale, les services digitaux et notamment l'application « je recrute » livrée sur les Store Apple et Android au printemps 2016 contribuent à répondre aux attentes des recruteurs et à améliorer leur satisfaction qui est mesurée régulièrement. L'application « je recrute » a été développée pour permettre aux recruteurs de pouvoir plus facilement trouver les candidats en situation de mobilité répondant à leurs besoins de recrutement. Elle bénéficie du même moteur de rapprochement que celui actif sur le site web pole-emploi.fr et accède à la même base de profils (plus de cinq millions de profils en ligne). La recherche de candidats peut s'effectuer sur plusieurs critères, en partant d'une offre d'emploi confiée à Pôle emploi ou par une recherche libre en mode « quoi/où », le "quoi" pouvant correspondre à un métier, une compétence, un mot clé. Chaque critère est ensuite pondéré pour affecter à chaque résultat un score de pertinence. A pertinence égale, les candidats sont ensuite listés en tenant compte de leur zone géographique de recherche précisément mentionnée. Le recruteur a également la possibilité de filtrer depuis la liste de résultats, la disponibilité du candidat, immédiate ou sous délai. Ce service, comme l'ensemble des services fait l'objet d'un suivi régulier de son utilisation et de l'avis des utilisateurs. Ainsi, Pôle emploi sait que les services les plus utilisés sur le site sont ceux du dépôt d'offres en ligne et de la recherche de CV. Le téléchargement ainsi que les avis donnés par les internautes positionnent l'application « je recrute » parmi les quatre applications les plus utilisées avec une progression forte sur un an. Pour autant, Pôle emploi maintient une veille permanente sur les usages et les attentes des recruteurs qui lui permettent de faire évoluer régulièrement ses services digitaux. Ainsi, à titre d'exemple, un nouveau filtre des candidatures sera disponible à partir de juin 2018 sur la base de la date de mise à jour des profils des candidats. D'autres évolutions pourront donc être envisagées sur la base des attentes tout en veillant à maintenir un équilibre entre l'optimisation du temps consacré par les recruteurs à la sélection de candidats pertinents et la volonté de développer des opportunités de contact pour les demandeurs d'emploi. Enfin, les différentes évolutions du site font généralement l'objet de campagnes de marketing direct auprès des entreprises utilisatrices des services de Pôle emploi et de campagnes de notoriété sur les réseaux sociaux.